



Propriétaire non disponible

Par ranra, le 15/01/2014 à 13:20

Bonjour,

Je suis à la recherche de réponses concernant mes loyers impayés et mon litige avec le propriétaire.

En effet, j'occupe les lieux d'un petit appartement en province en qualité de locataire depuis début octobre 2013. Aucun état des lieux n'a été effectué car il y avait encore des travaux à réaliser (éclairage, chauffage, ...). Bien que j'aie un loyer de plus de 500 euros (en province) pour un confort minim, mon problème majeur n'est pas réellement là. Depuis mon occupation des lieux, le propriétaire ne m'a communiqué ni ses coordonnées bancaires pour le virement de loyers, ni tout autre document me permettant d'user pleinement de cette prestation. Cela me pénalise au niveau des remboursements entreprise relatifs à mes frais de contrat de professionnalisation (qui me demandent mes quittances de loyers) et m'empêche également de prétendre aux APL en ma qualité d'étudiante.

J'ai déjà envoyé plusieurs mails à mon propriétaire pour le relancer sur le sujet (en lui expliquant clairement les contraintes qu'il me crée) et je reçois tout le temps un simple mail avec "je ferai le nécessaire".

Le souci que je me fais est que les loyers s'accumulent et j'ai peur de ne plus pouvoir être solvable. C'est une situation stressante.

Je ne suis pas vraiment en mesure de déposer un préavis et de rechercher un autre appartement (manque de temps). Je suis étudiante en contrat pro dans deux villes différentes et je m'en sors déjà difficilement avec tous les trajets que j'ai (temps + finances)

Comment puis-je donc "forcer" la main au propriétaire ? Quels sont mes droits ? Si je décide de quitter l'appartement, quels seront les points à négocier compte tenu du préjudice ?

Merci par avance de vos réponses.